Image not found or type unknown

CAF Suspension RSA et APL

Par **Kusiowski valerie**, le **14/11/2018** à **15:51**

Bonjour, suspension RSA et APL. En septembre dernier ns avons eu un contrôle caf, suite au retour de mon ex compagne avc laquelle ns étions séparés. Son retour date de juin dernier ou j'ai immédiatement fait mon changement de situation au près de la caf. Mon apl a été suspendu directement en juin, et le contrôle a suivi le 13 septembre 2018. Tous les papiers demandés ont étés fournis ce jour là. Surprise le 5 octobre pas de RSA " suspension des droits". A ce jour avc divers réclamations de notre part , par courrier email et téléphone aucune réponse favorable ns est fournie. Dialogue de sourds si je puis dire. Un mail qui date de 15 jrs pr ns dire votre dossier est parti pr validation ! Mais par contre un courrier pr ns réclamer un trop perçu ns a été envoyé. D'une somme de 1572 euros concernant l'APL pr la période octobre 2015 a mai 2016. Sachant que j'étais pas le principal alloc reconnu à cette époque ! Mais ma compagne. J'ai donc envoyé un courrier il y a 8jrs pr contester cette somme sous recommandé avc accusé de réception. Je n'ai tjrs pas le retour du recommandé ! J'ai envoyé aussi un courrier au médiateur administratif pour contester ma suspension de RSA. J'ai reçu le bordereau de l'accusé, mais aucune nouvelles. Aujourd'hui ns sommes le 14 novembre, sans ressources depuis le 13 septembre. Ns ne vivons plus mais ns survivons. La banque ns harcèle EDF ect ..., demain ns serons coupé du monde car plus de téléphone sortant et d'internet. Frigo vide. . Ns avons fait toute les démarches possible, ns reste plus que vs, pour ns orienter pr trouver une solution. Merci.

Par **youris**, le **14/11/2018** à **18:22**

bonjour,
dans une pareille situation, il est toujours conseillé de se rendre dans les locaux de votre caf.
vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF par LRAR.
Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés